



**Syndicat Mixte
Sambre Mobilités**

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

Séance du : 27 janvier 2026 Date de la convocation : 21 janvier 2026 Affichage ordre du jour : 21 janvier 2026 Délibération : n°06/2026 Objet : Demande de financement auprès de l'Etat pour le développement du service Vélo&Go de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique.	Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 15 Nombre de votants : 15
--	--

Le comité syndical s'est réuni le 27 janvier 2026 à 14h00 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président de Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Daniel LEFERME-Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Jérôme DELVAUX-Michel DETRAIT-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélien WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : néant

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE-Alain GERARD

CCPM : Délégués suppléants : José GILBERT

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Stéphane LATOUCHE

**Demande de financement auprès de l'Etat pour le développement du service
Vélo&Go de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique.**

Exposé :

Conformément à son Plan de Déplacements Urbains (2019-2029) qui prévoit le développement des mobilités actives et décarbonées et de son Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier, le syndicat a déployé en juin 2025 un service de location longue durée (3 à 12 mois) de vélos à assistance électrique à destination du grand public. Confiées à son opérateur au travers du contrat d'obligation de service, la gestion du service, l'exploitation de la flotte et la communication sont assurées par la SPL TISA.

La mise en place de ce service répond à la volonté de doter le territoire d'une offre écomobile afin de participer au déploiement de l'intermodalité dans les communes urbaines ou péri-urbaines, mais surtout rurales en raison d'une offre de transport en commun moindre (et d'un usage important de la voiture). La flotte disponible se compose de 100 unités, toutes identiques (modèle CHARLIE de chez Arcade – taille M), dotées d'une autonomie d'environ 80 kilomètres.

M. le Président rappelle que :

- ce service Vélo&Go représente une première étape cruciale dans l'amélioration significative de l'offre nouvelle en matière de mobilité, à l'échelle des 45 communes de son ressort territorial. Il offre ainsi à la population de nouvelles possibilités de modes de déplacements utilitaires, dans une logique d'intermodalité (il est à noter que le service de location est commercialisé depuis l'Agence STIBUS située au sein du pôle d'échanges multimodal de Maubeuge où un panel diversifié de services de transport est proposé) ;
- il répond à une ambition de réduction de l'impact carbone et de transition écologique adossée à la réduction de l'usage de la voiture. Il participe à la promotion des écomobilités pour les trajets domicile-travail, les déplacements courants et les loisirs dans un souci d'amélioration des mobilités du quotidien. Il a pour finalité d'inciter les habitants du territoire à modifier leur pratique de déplacements en introduisant le vélo dans les déplacements courants. La location et la mise à disposition de VAE offrent ainsi une solution de déplacement pratique, économique et écologique, adapté aux besoins des usagers et aux spécificités du territoire ;
- les tarifs de location demeurent abordables, de manière à être attractifs et incitatifs ;
- la mise en place de ce service a bénéficié d'une identité (Nom « Vélo&Go » et logo), d'actions de promotion et d'un plan de communication déployés à l'échelle du territoire (affichage publicitaire, arrières de bus, publication communale et intercommunale, présence sur événementiels).

M. le Président précise qu'après plusieurs mois de fonctionnement, les indicateurs de suivi apportent les premiers enseignements : près de 200 comptes clients ont été créés en six mois, avec l'intégralité de la flotte mise en location sur les mois de juin à septembre. Les utilisateurs urbains demeurent majoritaires : 57% des locations sont originaires de Maubeuge, Jeumont & Feignies mais également des communes rurales ; au total, 24 communes des 45 du ressort territorial ont déjà bénéficié du service. Même s'il est constaté une équité avec autant d'hommes que de femmes, ce service est davantage utilisé par les adultes, 80% de la clientèle a entre 30 et 64 ans.

La durée des locations est initialement courte (82 % de réservations de moins de 6 mois) dans la logique du « test » mais plus d'un tiers a fait l'objet d'un renouvellement (pour 12 mois en général). Néanmoins, force est de constater que la période hivernale a provoqué un retour de la moitié de la flotte. Il convient également de noter que 6 % des locataires disposent d'un abonnement STIBUS, démontrant leur recours aux transports collectifs.

Les raisons de la non-reconduction de la location sont multiples : du « simple essai » aux infrastructures non sécurisées, en raison de difficulté de stockage à domicile, des raisons liées à la taille du vélo (trop petite), à l'impossibilité d'emporter le vélo dans le bus (ou le train) ou encore d'emmener enfants ou chargement. Ces raisons amènent aujourd'hui le syndicat à développer son offre de VAE en y apportant de la diversité dans les usages. Ainsi, une flotte complémentaire de 28 VAE intégrera des vélos de taille plus grande (taille L), des vélos cargo ou encore des vélos pliants tels que décrits ci-après :

- **20 vélos VTC**, identiques à la première flotte mais de taille L ; les équipements du VAE restent inchangés ;

- **5 vélos pliants** : de taille unique et plus légers, ils peuvent être emmenés aisément dans les transports en commun, être chargés facilement dans le coffre d'une voiture ou être stockés plus facilement ;
- **3 vélos cargo** : de taille unique, permettant d'emmener plusieurs sièges bébé ou enfants, tout comme un chargement important, et ce, jusqu'à 180 kg de charge utile.

Par ailleurs, La période hivernale fait l'objet d'un retour important des VAE, dans l'attente de conditions climatiques meilleures et a mis en lumière la question du stockage sécurisé du matériel. En effet, les vélos doivent bénéficier d'un lieu sain, disposant d'un contrôle d'accès (voire d'une vidéo-surveillance), peu enclin aux variations de température, doté d'un réseau électrique pour permettre le branchement de l'armoire de stockage des batteries. En effet, le fournisseur recommande le stockage de longue durée des batteries détachées des vélos et branchées pour éviter de descendre sous les 30% de charge (ce qui occasionne une dégradation de la batterie). Le projet prévoit ainsi la création d'un local dédié et conforme aux normes en vigueur, au sein du parking silo de Maubeuge (situé à proximité de l'agence commerciale), équipé d'une armoire de stockage des batteries. La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, propriétaire du parking, a donné son accord à la réalisation des travaux ; ceux-ci seront intégrés au sein de la convention partenariale qui lie les deux parties.

Le coût total du projet (achat des VAE, équipement et local) est estimé à 125 357.66 € HT. Un financement auprès de l'Etat (DSIL, FNADT ou Fonds Vert) est sollicité, tel que décrit ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Opération	Montant € HT		Montant €	%
20 Vélos Charlie	38 808.30	Financement Etat	75 214	60
5 Vélos Efolding	8 824.88			
3 vélos Longtail	9 774.48	Fonds propres SMSM	50143.66	40
Armoire batteries	7 950.00			
Local sécurisé	60 000.00			
TOTAL	125 357.66	TOTAL	125 357.66	100

La mise en œuvre de ce projet est prévue à très court terme (1^{er} trimestre 2026) pour mettre en service la flotte complémentaire dès le printemps 2026. Celle-ci sera mise à la disposition de la SPL TISA par voie d'avenant au contrat d'obligation de service. La relance printanière du service Vélo&Go fera l'objet d'une nouvelle campagne de promotion et de communication.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Sambre Mobilité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article l'article L. 2334-42 qui prévoit que « lorsque la subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé avec le représentant de l'État, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention. » et que cette disposition a principalement vocation à soutenir, avec l'accord des communes et EPCI à fiscalité propre concernés, des projets dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par des entités non directement éligibles à la DSIL ou la DETR, à l'instar des syndicats de communes,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte Sambre Mobilités et les arrêtés préfectoraux correspondant (22 mars 2024) qui précisent notamment que le syndicat est compétent pour " l'intégralité de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, en investissement comme en fonctionnement, y compris pour toutes les opérations de transports en commun en site propre (TCSP) et de pôle d'échanges intermodaux et de tout aménagement concourant au transport collectif ... ",
- Vu les dispositifs et programmes d'Etat, et notamment le PACTE 3 pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache, ainsi que les dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, le Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) ;
- Vu la présentation du présent projet de délibération en réunion du bureau du SMSM en date du 21 janvier 2026,
- Sur proposition de M. le Président,

Considérant :

- la nécessité de diversifier l'offre de service et d'apporter les conditions de stockage du matériel satisfaisantes et normées, et ce, à proximité de l'agence commerciale ;
- la nécessité, notamment pour les finances du Syndicat Mixte, de solliciter l'aide de l'Etat pour l'acquisition d'une flotte complémentaire de VAE du service de location longue durée et la création d'un local de stockage dûment équipé ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

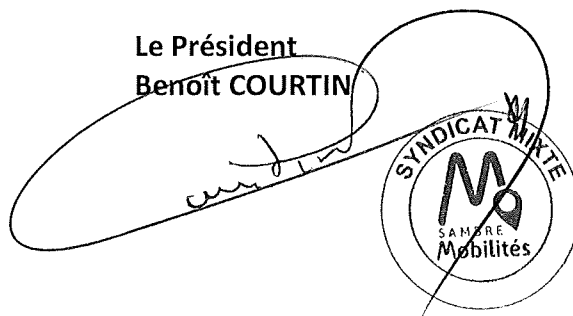
- **APPROUVE** le projet de diversification de l'offre de VAE et la création d'un espace de stockage normé et équipé, pour une dépense d'investissement estimée **125 357.66 € HT** ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant,

DEPENSES		RECETTES		
Opération	Montant € HT		Montant €	%
20 Vélos Charlie	38 808.30	Financement Etat	75 214	60
5 Vélos Efoldring	8 824.88			
3 vélos Longtail	9 774.48	Fonds propres SMSM	50 143.66	40
Armoire batteries	7 950.00			
Local sécurisé	60 000.00			
TOTAL	125 357.66	TOTAL	125 357.66	100

- **AUTORISE** le président à solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 60% du montant estimatif des dépenses – soit 75 214 euros - au titre des dotations de soutien à l'investissement ;
- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget d'investissement de l'exercice 2026 (art. 2182) ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à cette opération ainsi qu'à modifier le plan de financement y compris le montant de la subvention sollicitée après le dépôt du présent dossier,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération, auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux ou bien d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. En cas de recours gracieux, le Syndicat Mixte dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr